

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Juin 2018, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Étaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS, Déborah LEGER. Messieurs Olivier BONNAFOUX, Gilles COSTE, Christophe DELACROIX, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusé : Mme LACLAU Corinne (procuration Mr COSTE), Mrs COCOLON Cyrille (procuration Mme AUBERT), FULCRAND Jean (procuration Mr PINGAUD), FIRINGA Serge (procuration Mme FERNANDO), LAFFONT Christophe (procuration Mme DORLEANS)

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme AUBERT Caroline

Mme DORLEANS prend la parole pour signaler que la rédaction du précédent compte rendu comportait des appréciations ironiques de Mr LAFFONT inutilement retranscrites. Mme le Maire précise que les propos relatés étaient bel et bien ceux de Mr FULCRAND relatifs aux interventions de Mr LAFFONT en séance.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Délégation au maire de la compétence relative aux marchés publics.

Mme le Maire précise que l'appel d'offre a été publié sur le site de la commune et sur le site de Midi libre, puis donne lecture du rapport d'analyse des offres du marché public « Reconversion partielle de l'ancienne distillerie de Plaissan en centre commercial et médical », Lot 1 estimé par Mr GELLY à 36 200 euros HT.

8 Entreprises ont répondu.

La CAO composée des membres du conseil municipal et de citoyens délégués s'est réunie deux fois. Une première fois pour l'ouverture des plis le 11 juin 2018 à 8 h 30 et une deuxième fois le 18 juin 2018 à 8 h 30 pour faire le choix de l'entreprise et attribuer les notes suivant la grille définie en amont et dont elles ont eu connaissance.

L'entreprise classée première est Horizon BTP pour un montant de 32 807.42 euros HT. Nous avons pris des renseignements auprès des collectivités ayant travaillé avec cette entreprise. Ces retours ont tous été positifs.

Afin de pouvoir notifier aux entreprises le choix de la CAO il est nécessaire que le conseil municipal délègue la compétence relative aux marchés publics à Mme le Maire .

VOTE : Le conseil municipal à l'unanimité délègue à Mme le maire la compétence relative aux marchés publics.

DELIBERATION N°2 : Présentation et vote du budget primitif 2018 UCOVIA.

Mme le Maire rappelle que ce budget annexe émane de la volonté de la majorité municipale afin de dissocier les comptes de l'UCOVIA des comptes de la commune. Ce budget permettra une visibilité plus grande sur les opérations.

Mme le Maire explique que les subventions obtenues pour ce budget ne pourront pas être positionnées cette année puisque nous ne les percevrons qu'après le paiement des travaux. Elles seront positionnées sur le budget 2019.

Présentation du Budget :

La section de fonctionnement du budget présente un montant de 10 000 euros TTC dont le montant est prélevé sur le budget M14 dans la section d'investissement.

La section d'investissement en dépense présente un solde de 600 000 euros TTC détaillée honoraires 68 500 euros TTC et 531 500 euros TTC de travaux.

La section d'investissement en recette présente un solde de 600 000 euros TTC provenant du prêt relais auprès de la caisse d'épargne.

Mr PINGAUD, adjoint aux finances présente l'évolution du budget pour les années à venir.

Mr COSTE demande qui supportera les frais d'aménagements des locaux commerciaux. Mme le Maire répond que les frais d'aménagements seront à la charge des commerçants, sauf pour la maison de santé dont le dossier de financement auprès de la Région Occitanie sera déposé à l'automne.

Mr BONNAFOUX demande combien de temps la commune doit encore rembourser le prêt de l'achat de l'UCOVIA. Mme le Maire répond que le prêt d'achat de l'UCOVIA d'un montant de 300 000 euros a été souscrit sur 20 ans en 2012. Il reste donc 14 ans à compter de cette année.

Mme DORLEANS demande si il y aura des surcoûts de chantier. Mr PINGAUD et Mme le Maire répondent que le chantier a été chiffré par un économiste de la construction ce qui permet de prévenir tout excès. De plus l'on ne pourra pas encaisser de subvention si le montant des travaux ne correspond pas au montant estimé.

VOTE : A l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : Demande de subvention Programme Voirie-Patrimoine 2018 (FAIC).

Mme le Maire explique qu'un aménagement d'une salle dans un bâtiment communal offrirait d'avoir plus d'espace à la bibliothèque et permettrait l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil Départemental peut aider pour cet aménagement par l'octroi d'une subvention programme voirie-patrimoine.

Il a été fait appel à des artisans pour obtenir des devis afin de proposer une base de montant de travaux pour se positionner dans ce programme.

Devis : Maçonnerie : 10 890 euros TTC

Porte : 5 706.90 euros TTC

Electricité : 2 058.00 euros TTC.

TOTAL : 18 654.90 euros TTC

Mr Coste demande à partir de quel montant la commune doit faire un appel d'offre ? Mme le Maire répond qu'au-delà de 25 000 HT il faut faire un appel d'offre officiel mais que la CAO examine les différents devis des 5 000 €.

VOTE : A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr COSTE demande quel est le projet sur la voirie « la rue du jeu de boule ». Mr NEGROU répond qu'elle va être calibrée, élargie et busée.

Mme DORLEANS demande si des toupies de béton sont prévues cette année pour l'aménagement des chemins. Mr NEGROU indique que quelques toupie seront prévues.

Mme DORLEANS demande si des travaux de réfection de voirie sont prévus « rue des prunus », il est répondu que beaucoup de rues nécessitent des travaux et que nos agents ont un planning d'intervention.

Mme le Maire précise que les travaux d'aménagement de la « rue de la distillerie » sont concomitants au projet de l'UCOVIA.

Elle précise que la priorité est donnée pour cet été aux travaux de l'école (installation d'une nouvelle classe, réfection de la cage d'escalier, sécurisation des abords). Et indique à nouveau que trois belles salles de classe sont déjà prêtes, climatisées... il reste à les meubler.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 26.